



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 11 juillet 2013 - N° 132/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS)

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : annuelle

Emetteur : Banque de France - Direction des Enquêtes et des Statistiques Sectorielles (DESS)

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, la commission entreprises et stratégies de marché a examiné l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS).

L'objectif de l'enquête est l'établissement des lignes d'échanges de services dans la balance des paiements.

L'enquête a été conduite tous les ans depuis 2009 auprès d'un échantillon d'entreprises hors Déclarants Directs généraux (3500 entreprises pour les enquêtes de 2009 et 2010, puis 5000 depuis l'enquête de 2011) réalisant des échanges internationaux de services (importations ou exportations) selon les déclarations bancaires réglementaires (comptes rendus de paiements, utilisés jusqu'en 2010, puis relevés de paiements clientèle à partir de 2011) ou les informations transmises par la DGDDI (Déclarations d'Exportations de Services).

Le taux de réponse à cette enquête varie entre 73% et 80%. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population des entreprises non enquêtées et contribuent ainsi à alimenter les lignes « services » des transactions courantes de la Balance des Paiements de la France.

L'enquête a pour objet de contribuer à l'établissement de la balance des paiements de la France via la collecte et l'estimation des flux d'échanges internationaux de services réalisés par les entreprises non financières résidentes.

Outre les informations usuelles d'identification des répondants, est collecté le montant total des opérations d'échanges de services (importations et exportations), décomposé par types de service (lesquels sont définis au regard des lignes concernées de la balance des paiements), avec, pour chaque type de service, indication des montants réalisés vis-à-vis des trois plus importants pays partenaires.

Par ailleurs, une évaluation globale de la part de ces échanges de services réalisée en intra-groupe (achats et ventes) est également demandée.

Décidée à la suite de la publication d'un rapport du CNIS de février 2006, cette enquête a été conçue par la Banque de France dans le seul but de fournir les informations nécessaires à l'alimentation des lignes concernées de la Balance des Paiements de la France.

L'unité statistique est l'unité légale repérée par son identifiant SIREN. L'échantillon principal comprend environ 5000 unités légales réparties en une strate exhaustive (1000), une strate sondée (4000) selon un tirage aléatoire stratifié avec allocation optimale. Le taux de sondage global pour les strates exhaustive et sondée est de l'ordre de 12%. Il est en outre prévu de procéder à un tirage aléatoire stratifié de 500 entreprises sur une population de sociétés non financières réalisant des échanges de services d'un montant annuel inférieur au seuil fixé en importations ou en exportations.

Un comité de concertation comprenant des représentants de la statistique publique, des organisations professionnelles, des syndicats et des entreprises se réunira au second semestre avant la date prévue pour le dépôt du dossier au secrétariat du comité du label.

Les résultats ne seront pas diffusés en tant que tels mais intégrés dans les lignes de la Balance des paiements, mensuelle, trimestrielle et annuelle correspondantes, après agrégation avec les réponses des Déclarants Directs Généraux.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.